

A.S.E.C. du Tillay
Centre socioculturel du Tillay
11, rue du Tillay
44800 Saint-Herblain

Compte-rendu du groupe jardin du samedi 6 octobre 2007

Présents : Jean-Claude CHAUVIGNÉ, Didier GERARD, Chantal FILOCHE, Blas REDONDO, Gérard MASSIOT, Michel BARAT, Yves NORMAND, Bruno LIGONNIERE, Benjamin PENEAU, Damien BILHANT, Marie-Laure GUETAULT, Annick VAILLANT, Christine BRIAND, Marie-Laure NAULT.

Il est établi que chacun laisse ses coordonnées pour permettre la prise de contact directe entre les membres du groupe. (Cf. pièce jointe → coordonnées du groupe).

Pour le BTS Jules Rieffel, le compte rendu sera adressé à Monsieur Corneille, il se charge de le transmettre à la classe.

I – Questions/réponses aux membres du groupe

Question : Comment a été élaboré le pré projet d'aménagement ?

Lors d'une séance du groupe constitué la saison passée, la liste de l'ensemble des aménagements souhaités sur le jardin a été listée. Puis par deux, chacun a réalisé un plan d'aménagement. Le projet d'aménagement actuel est la synthèse de ce travail. Ce qu'il faut retenir : c'est que ce projet est un pré projet, qui va être affiné et précisé grâce au travail de collaboration avec le lycée Jules Rieffel.

Actuellement, le groupe est en accord sur les répartitions du terrain.

Ce découpage reprend différents besoins exprimés, à savoir :

- Les cultures collectifs → zone de jardinage partagé avec le respect de l'esprit de « cultures bios ».
Nécessité de préparer les terrains et de se fixer des plans de cultures.

- L'espace familiale de convivialité. Il permettrait aux familles de jardiniers de pique niquer sur place et aux enfants de jouer (aménagement barbecue, aire de pique nique, zone de jeux).

- Un espace sauvage : pour favoriser la bio diversité, accueillir un refuge LPO, mettre en place une mare pédagogique.

- Une aire pour des manifestations publiques ; organisation de bourses aux plantes, fêtes de jardin. Cet espace sera adossé à l'aire de convivialité familiale. Cet endroit inclus 1 local technique (eau, électricité).

Un préau pourra être adossé au local technique afin de permettre aux gens de se retrouver à l'abri.

Question : Quel est le rôle des élèves du lycée Jules Rieffel ?

Ce sont des conseillers techniques, qui feront des préconisations ; aménagements paysagers et techniques, pour permettre une bonne mise en œuvre du projet : projet négocié avec le groupe jardin.

Ainsi, il n'est pas souhaitable de trop se précipiter sur des aménagements structurants sans que la réflexion et les échanges permettent de mûrir le projet.

Question : Quels sont les partenariats actuels (en dehors du Lycée Rieffel)

- L'école primaire est intéressée au projet à travers une enseignante qui a démarré l'année passée un atelier jardinage avec sa classe.
- Le foyer de la Chicotière, lieu d'accueil de jeunes adultes (18-30 ans) en post cure psychiatrique, dans un optique d'insertion social.

Le foyer souhaite participer au projet et proposera un atelier 1 fois par semaine à ces jeunes.

La demande du foyer n'est pas d'utiliser une parcelle, mais de s'inscrire dans le projet collectif avec les autres jardiniers du groupe.

- Le foyer ADAPEI, accueille des adultes handicapés mentales, dont certains travaillent en CAT.
Le foyer s'est déjà investi à travers certains résidents, comme Benoît Peron qui a participé à l'ensemble des travaux de mise en place.
- La Ville, partenaire principale, qui nous met à disposition le terrain et réalise les gros travaux d'aménagement. Ce projet s'inscrit dans l'agenda 21 de la Ville.

D'autres partenariats se mettront en place en fonction du développement des projets.
Exemple : mise en place d'un refuge LPO.

Des contacts sont déjà été pris avec :

- Le Poney Club pour récupérer du fumier,
- L'association de COMPOSTRI, pour mettre en place un poste de lombri-compostage,
- HUMUS pour la présentation de toilette sèche. Il nous propose l'achat de ses toilettes sèches.

Question : De quels moyens disposons nous ?

- La Ville nous a octroyée une subvention exceptionnelle de 1500 € pour l'achat des premiers outillages, pour l'accueil des groupes, ainsi que pour la réalisation des premières plantations.

- La contribution des jardiniers : 55 €/personne, en fonction du nombre d'inscrits, par exemple, 10 jardiniers → 550 €, 20 jardiniers → 1100 €.
Ces recettes seront consacrées aux fonctionnements.

Pour les investissements et les gros travaux d'aménagement, la Ville a prévu pour 2007 :

- La clôture du terrain → réalisation effective à 99 %.
 - l'adduction d'eau → prévisionnel de réalisation fin novembre 2007.
- Demande de positionnement de l'arrivée d'eau (Cf. sur le plan joint).

Pour 2008, elle a inscrit au budget prévisionnel 2008 :

- La réalisation du local technique qui permettrait de stocker les outils.
- La mise en place d'une citerne de stockage de récupération des eaux.

D'autres projets d'aménagement pourront faire l'objet de dépôt de demandes de subventions extérieures (communauté urbaine, Département, Région, Fondation de France,....).

II – Mise en place du fonctionnement

Deux sujets principaux font l'objet de la rencontre du jour

- 1) Le fonctionnement du groupe jardin qui doit aboutir à la mise en place d'un règlement intérieur.
- 2) Le listage des premiers travaux à mettre en œuvre. La définition des priorités d'actions à réaliser pour démarrer l'aménagement des jardins.

1) Fonctionnement

Les conditions de participation et d'accès aux jardins sont :

- Adhérer aux principes de la Charte des jardins partagés,
- Prendre son adhésion au centre socioculturel,
- Payer sa cotisation annuelle fixée pour l'année à 55 €.

Une clef est alors remise aux jardiniers qui leur permettent d'accéder librement aux jardins. Ils peuvent, sous la responsabilité de chacun, inviter amis ou familles.
La réalisation de travaux s'effectue en fonction de la planification décidée par le groupe.

Afin de préparer l'élaboration d'un règlement intérieur, un groupe se constitue réunissant Christine, Marie-Laure et Annick. Elles s'appuieront, pour son élaboration, sur le règlement intérieur existant dans les jardins familiaux. Une première présentation de leurs travaux sera faite lors de la prochaine rencontre plénière.

Autres points abordés : comment communiquer dans le groupe ?

- transmission des décisions prises lors des réunions plénières,
- transmission sur la réalisation des travaux prévus.

Dans l'attente de peaufiner cette question, Jean-Claude fera un compte rendu des réunions plénières et les transmettra à l'ensemble du groupe, ainsi qu'aux partenaires institutionnels.

S'interroger également sur nos modes de prises de décisions. Comment tenir compte des avis des experts techniques (aménagement, pratique du jardinage, bio diversité,...) ?

2) Travaux à mettre en œuvre

« En vrac », un listage est entrepris :

- Le jardin collectif,
- Les parcelles pour les jardinages de groupes (école, centre de loisirs),
- Mise en place des haies,
- L'accès aux jardins,
- Amendement,
- Le point d'eau,
- L'achat d'outils et leurs stockages,
- Le compostage.

Le groupe décide d'aller sur le terrain pour commencer à positionner les emplacements :

- **Adduction d'eau.** Dans le coin à haut à gauche du portail.
- **Décaissage.** Pour entrer dans le terrain avec un véhicule, un chemin doit être réalisé. Un premier décaissage est souhaitable dans la continuité de l'accès sur 20 mètres. La terre pourra être reportée le long de la clôture Est où il en manque.
- **Cultures collectives :** elles sont repositionnées à droite de la parcelle. Au dessus du figuier seront aménagés des espaces pour l'accueil des groupes (écoles, CLSH) en dessous et jusqu'à l'espace sauvage. Le groupe souhaite préparer le terrain pour la mise en culture. Une demande à faire à la Ville de labourer ces espaces pour semer de l'engrais verts (moutarde) et amender la parcelle avec du fumier, sera effectuée par Jean-Claude.

Didier GERARD prendra contact avec le poney Club afin de récupérer du fumier.

▪ **L'espace sauvage.**

Les élèves de BTS conseillent de faucher cette partie et de retirer l'herbe pour l'appauvrir. Laisser l'herbe, ajoute de l'azote et va favoriser les graminées sauvages, alors qu'enlever de la matière végétale favorisera l'apparition de fleurs et de la bio diversité. A faire : faucher les zones sauvages (demande Ville par Jean-Claude).

- **Mise en place de haies.** Pas de plantations à l'Est (proximité de la haie bocagère et des arbres) et au Nord pour favoriser la continuité de la partie sauvage avec le fond de la parcelle extérieure au jardin. Plantations au Sud et à l'Ouest.

A déterminer le type de plantations pour la constitution d'une haie vive.

Pour la clôture Est, mise en place de plantes grimpantes.

Demandez de labourer le long du grillage pour faire les plantations (demande Ville par Jean-Claude).

▪ **Achat d'outils de jardinage**

Une liste est à élaborer pour l'achat d'outils en tenant compte en particulier des besoins des groupes. Toutefois, le problème principal est dans l'absence d'endroit où stocker ces outils.

Plusieurs solutions provisoires sont envisagées :

Location d'un conteneur de 2m sur 2m, récupération d'une malle, d'une armoire métallique, installation d'une remorque sans les roues.

Demander à la Mairie si elle ne dispose pas dans ses services d'un vieux meuble métallique pour stocker provisoirement les outils.

▪ **A voir également :**

- Détermination d'un lieu pour réaliser un carré de plantes aromatiques.
- Le cycle « Découverte des plantes » animé par « Terre des plantes » réalisera ces plantations le Dimanche 25 novembre (préparation du lieu à faire).
- Mise en place d'un compost. Stationnement de vélos à droite en entrant → lieu à aménager.

Prochaine réunion plénière

Mardi 6 novembre à 18h30

Salle Renée Dubos.

- P.J.
- Coordonnées du groupe,
 - Croquis pour l'aménagement,
 - Courrier des demandes faites à la Ville.

